

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stassy blais](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8e55015be2d520d80a24fd68>

Date d'obtention : 2021-12-03 16:08:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Rencontrer tout d'abord, la personne qui signal l'incident et remplir une grille d'évaluation. Si cette personne est un parent ou autres personnes extérieur de l'établissement, référer au service de police.
2. Rencontrer la victime de l'incident, qui peut aussi être la personne qui signale, et remplir une grille d'évaluation. Saisir le téléphone s'il y a doute que images de pornographie juvénile si trouve.
3. Évaluer les informations reçu, s'il y a d'autre personnes impliqués, si l'acte est impulsif ou malveillant. Évaluer la nature, l'amorce, l'intention et l'étendue de la situation.
4. Si d'autres élèves sont impliqués, les rencontrer et remplir la grille d'évaluation.
5. Rencontrer l'instigateur pour avoir la version de l'incident et remplir une grille d'évaluation. Saisir le téléphone cellulaire s'il y a doute que des images de pornographie juvénile y sont.
6. Référer au service de police et rendre le ou les téléphones ainsi que les informations.
7. Faire la rencontre de sensibilisation Sexto au besoin, diminuer les conséquences auprès de la victime et son entourage.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que l'on peut référer au service de police lorsqu'un élève ne collabore pas. Qu'un simple détail peut changer le cours de nos interventions et que tous les détails son TRÈS importants.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est de juger si l'acte est impulsif ou malveillant. Et jusqu'ou mon interventions doit aller dans les deux cas. En faite, de A à Z, ce type d'intervention est très délicate.